



EXTRAIT DU  
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du  
JEUDI 4 JUILLET 2019 à 19 h 00  
Salon d'honneur de l'Hôtel de Ville

**OBJET** : D14 - Ecole du Manoir – Participation aux travaux de réfection de l'isolation et de l'étanchéité avec Vals de Saintonge Communauté

**Date de convocation** : ..... 28 juin 2019

**Nombre de conseillers en exercice** : ..... 29

**Nombre de présents** ..... 22

Françoise MESNARD, Maire, Cyril CHAPPET, Daniel BARBARIN, Matthieu GUIHO, Jean MOUTARDE, Natacha MICHEL, Myriam DEBARGE, Marylène JAUNEAU, Adjoints ;

Gérard SICAUD, Jacques CARDET, Anne DELAUNAY, Anne-Marie BREDECHE, Philippe BARRIERE, Patrice BOUCHET, Annabel TARIN, Médéric DIRAISON, Yolande DUCOURNAU, Jacques COCQUEREZ, Michel JARNOUX, Henriette DIADIO-DASYLVA, Sandrine RONTET-DUCOURTIOUX, Henoah CHAUVREAU, formant la majorité des membres en exercice.

**Représentés** : ..... 5

Jean-Louis BORDESSOULES	donne pouvoir à	Mme la Maire
Mathilde MAINGUENAUD	donne pouvoir à	Matthieu GUIHO
Anthony MORIN	donne pouvoir à	Cyril CHAPPET
Sylvie FORGEARD-GRIGNON	donne pouvoir à	Henriette DIADIO-DASYLVA
Antoine BORDAS	donne pouvoir à	Michel JARNOUX

**Excusées** : ..... 2

Nicole YATTOU  
Gaëlle TANGUY

**Présidente de séance** : Françoise MESNARD

**Secrétaire de séance** : Daniel BARBARIN

Mme la Maire constate que le quorum (15) est atteint et ouvre la séance.

\*\*\*\*\*

Hôtel-de-Ville - BP 10082  
17415 Saint-Jean-d'Angély cedex  
Tél. : 05 46 59 56 56  
Fax : 05 46 32 29 54  
www.angely.net

TÉLÉTRANSMIS AU  
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ  
sous le n° 017-211703475-20190704-  
2019\_07\_D14-DE  
Accusé de réception Sous-préfecture  
le 5 juillet 2019  
Affiché le 5 juillet 2019

## N° 14 - Ecole du Manoir - Participation aux travaux de réfection de l'isolation et de l'étanchéité avec Vals de Saintonge Communauté

Rapporteur : M. Jean MOUTARDE

En 2018, Vals de Saintonge Communauté a réalisé les travaux d'étanchéité et d'isolation de la partie en rez- de-chaussée de l'école maternelle du Manoir.

Pour l'année 2019, Vals de Saintonge Communauté envisage de réaliser la dernière partie à savoir la zone à étage.

Vals de Saintonge Communauté occupe dans cette partie du bâtiment, pour l'exercice de sa compétence scolaire, la totalité du rez-de-chaussée ainsi qu'un des trois logements à l'étage, les deux autres logements appartenant à la Ville soit un tiers de la superficie.

L'entreprise Angély Etanchéité qui a réalisé la première tranche de travaux en 2018, a transmis un devis d'un montant de 23 272,25 € HT :

- la part de Vals de Saintonge Communauté est des deux tiers soit 15 514,83 € HT ;
- la part de la Ville est donc d'un tiers soit : 7 757,42 € HT.

Les crédits sont inscrits au budget principal de la Ville 2019.

Ainsi, il est proposé au Conseil municipal :

- d'accepter la participation financière de la Ville à hauteur de 7 757,42 € HT.

**Le Conseil municipal**, après délibération,

**ADOpte** les propositions de M. le Rapporteur, **à l'unanimité des suffrages exprimés (27)**.

**Pour extrait conforme,  
La Maire,  
Conseillère régionale,  
Françoise MESNARD**

**TÉLÉTRANSMIS AU  
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**  
sous le n° 017-211703475-20190704-  
2019\_07\_D14-DE  
Accusé de réception Sous-préfecture  
le 5 juillet 2019  
Affiché le 5 juillet 2019

Cette décision pourra faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.